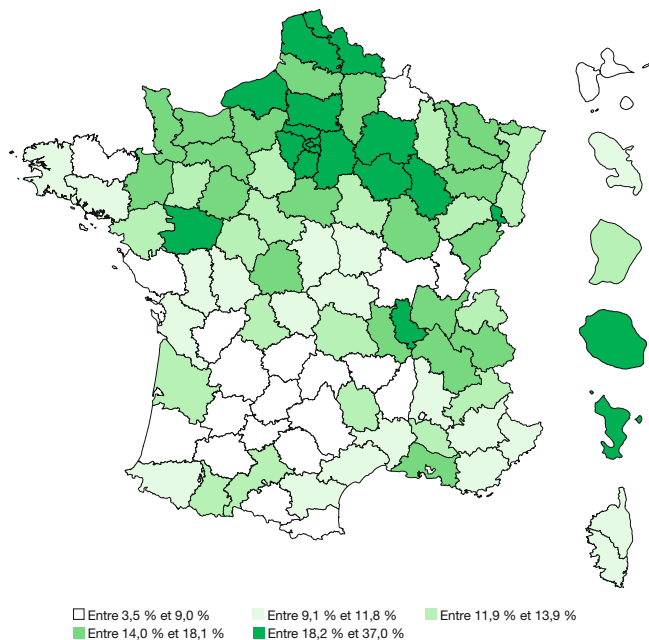


# Logements des locataires du parc social

## PART DE LOCATAIRES DU PARC SOCIAL PAR DÉPARTEMENT



Source : SDES, Filocom 2017

Le parc locatif social est composé pour l'essentiel d'appartements, pourvus en moyenne d'un nombre de pièces plus important que les logements du parc locatif privé. Plus précisément, les ménages logés dans le parc social occupent à 83 % des logements collectifs, et à 63 % des T3 ou T4 (contre respectivement 70 % et 52 % dans le parc locatif privé).

Leur surface est en moyenne de 66 m<sup>2</sup>, contre 63 m<sup>2</sup> dans le privé, avec une taille moyenne des pièces légèrement inférieure (22 m<sup>2</sup>, contre 23 m<sup>2</sup>).

Le parc de logements sociaux a connu différentes périodes de construction : seuls 14 % des logements sociaux ont été construits avant 1957 (contre 41 % des logements du parc locatif privé), 40 % d'entre eux ont été bâtis entre 1958 et 1977 (contre 19 % dans le parc locatif privé), et 46 % d'entre eux datent d'après 1978, contre 40 %.

Le parc locatif social est essentiellement situé en milieu urbain (91 % du parc est localisé en agglomération). L'Île-de-France regroupe, à elle seule, 21 % des logements sociaux de France. Le département de Seine-Saint-Denis est celui comportant la plus forte proportion de logements sociaux (hébergeant 37 % des ménages du département). Le parc social est également fortement implanté dans le nord de la France, notamment dans les Hauts-de-France et en Normandie où il représente plus de 20 % du parc total de logements.